Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-213500689-20251125-D25112025197DE-DE

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-cinq novembre deux mille vingt-cinq,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 19 novembre 2025.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs AVERLAND-SCHMITT Christelle, BODIN Lucie, BOUCHONNEAU Romain (présent à partir de la question N°199), BROSSAULT Serge, CADIEU Jean-Paul, COCHERIE Daniel, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DESBLÉS Hubert, DEVILLE Danielle, DROUILLÉ Jérémie, GUÉRIN Florence, JOUALLAND Estelle, LE BALC'H Hubert, LEBLANC Marie-Christine, LECLAIR Catherine, LEVIEUX Élise, PERCHAIS Éric, PICOT Sonia.

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur BOUCHONNEAU Romain (absent de l'approbation du compte rendu à de la question N°198), Monsieur COCONNIER Vincent (procuration à Madame DEVILLE Danielle), Madame GUIBOREL Catherine.

ABSENTS NON EXCUSÉS : Monsieur BARTEAU Vincent, Madame BOIVIN Sabrina, Madame DUGUÉPÉROUX Carole.

SECRÉTAIRE : Monsieur DESBLÉS Hubert.

Nombre de Conseillers :
. en exercice : 25
. présent(s) ou représenté(s) : **20** (*de l'approbation du compte rendu à la question N°198*)
21 (*à partir de la question N°199*)
. absent(s) et non représenté(s) : **5** (*de l'approbation du compte rendu à la question N°198*)
4 (*à partir de la question N°199*)

OBJET : EXPÉRIMENTATION D'UN SERVICE DE POLICE PLURICOMMUNALE
Convention de mise à disposition réciproque
Avenant à la convention de coordination avec la gendarmerie nationale

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-213500689-20251125-D25112025197DE-DE

Délibération N°2025/197 du Conseil Municipal du 25 novembre 2025
Publiée le 27 novembre 2025

EXPÉRIMENTATION D'UN SERVICE DE POLICE PLURICOMMUNALE
Convention de mise à disposition réciproque
Avenant à la convention de coordination avec la gendarmerie nationale

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-1 et suivants ;

VU le Code de la Sécurité Intérieure, et notamment les articles L.512-1 et suivants, ainsi que R.512-1 et suivants ;

VU le décret N° 2008-580 du *18 juin 2008*, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs et locaux ;

CONSIDÉRANT la mise à disposition de l'Agent de Surveillance de la Voie Publique de Domagné auprès des communes de Louvigné-de-Bais, Saint-Didier et Saint-Jean-sur-Vilaine depuis le *1er décembre 2019* ;

CONSIDÉRANT la volonté conjointe des communes de Domagné, Louvigné-de-Bais, Saint-Jean sur-Vilaine et Saint-Didier, exprimée en réunion le *15 mai 2025*, de mutualiser leurs moyens avec ceux de la Ville de Châteaubourg pour améliorer la sécurité, la tranquillité et la salubrité publique sur leurs territoires ;

CONSIDÉRANT que la délinquance ne s'arrête pas aux frontières des communes et qu'il convient de s'inscrire dans une démarche de coopération opérationnelle entre les communes d'un bassin de vie et les services de l'État, en l'occurrence la communauté de brigades de gendarmerie, qui travaillent sur l'ensemble des communes ;

CONSIDÉRANT qu'une mise à disposition réciproque des agents et la mutualisation de moyens entre communes favorise le renforcement des liens entre les communes et l'émergence de politiques de sécurité à l'échelle du territoire supra-communal ;

CONSIDÉRANT qu'en l'espèce, cette mise à disposition d'agents et d'équipements devrait permettre aux cinq communes concernées, de bénéficier de services de police municipale plus performants tout en optimisant les moyens humains et matériels qui y sont affectés ;

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial de Châteaubourg du *14 octobre 2025* et la saisine du Comité Social Départemental du *3 novembre 2025* ;

Un projet de convention de mise à disposition réciproque du chef et des équipements de la police municipale de Châteaubourg et de l'agent de surveillance de la voie publique et des équipements des communes de Domagné, Louvigné-de-Bais, Saint-Didier et Saint-Jean-sur-Vilaine a été établi, sur la base de 8 heures hebdomadaires ;

…/…

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-213500689-20251125-D25112025197DE-DE

Le projet de convention ci-joint en annexe définit les modalités de cette mise à disposition et les missions des agents concernés, ainsi que les modalités de coordination entre les communes.

Il conviendra par ailleurs d'introduire ces nouvelles modalités de coopération entre communes dans la convention passée entre la commune de Châteaubourg et la gendarmerie.

Suite à la présentation du projet en bureau le *13 novembre 2025*,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, décide à l'unanimité :

1°) D'APPROUVER les termes de la convention de mise à disposition réciproque du chef de la police municipale de Châteaubourg et de l'agent de l'ASVP de Domagné, Louvigné-de-Bais, Saint- Didier et Saint-Jean-sur-Vilaine ;

2°) D'APPROUVER l'avenant à la convention de coordination entre la commune de Châteaubourg et les services de gendarmerie, visant à intégrer les modalités de coopération prévue entre les communes de bassin de vie pour la mise en œuvre de leur politique de sécurité ;

3°) DE PRÉCISER qu'il s'agit d'une expérimentation d'une durée de six mois, qui a vocation à démarrer le *1er décembre 2025*, ou à compter de la date de signature de la convention ;

4°) D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document inhérent à la mise en œuvre de ce projet.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,

MAIRIE DE CHATEAUBOURG 35 (Ille-et-Vilaine)

Teddy RÉGNIER

Le Secrétaire de séance,
Hubert DESBLÉS

Nombre d'élus présents ou représentés : 20	**Pour : 20**	**Contre : 0**	**Abstentions : 0**	**Ne participe(nt) pas au vote : 0**